

Escroquerie à la voyance : un marché juteux

MERCREDI 18

20 H 55 (TF 1)

COMBIEN ÇA COÛTE ?

Au pays de la raison cartésienne, à l'époque de la science toute-puissante, quelque 30% des Français y croient dur comme fer et près de 10 millions d'entre eux consultent un voyant chaque année. Un marché en pleine expansion sur lequel s'est penchée l'équipe de « Combien ça coûte ? », menée par la boule de cristal de Jean-Pierre Pernaut. Mais gare aux arnaques : s'il existe cent mille astrologues, guérisseurs et voyants dans l'Hexagone, quarante mille seulement sont déclarés.

L'escroquerie à la voyance assure régulièrement l'ordinaire des tribunaux. Mais le secteur qui connaît actuellement un essor fulgurant, la voyance par correspondance, échappe le plus souvent à la justice. Ces voyants du troisième millénaire utilisent les armes les plus récentes du marketing direct, logiciel de traitement d'écriture, fichier pointu et circuit de paiement. Le schéma classique : une lettre personnalisée de quatre à huit pages rédigée par ordinateur avec une police de caractère imitant à la perfection l'écriture manuscrite.

Envoyées à des centaines de milliers d'exemplaires, ces lettres standards, dont seul le nom du destinataire change, abusent de la crédulité de ceux qui les reçoivent. Résultat : les personnes vulnérables, très souvent du troisième âge, peu au fait des subtilités du marketing direct, se font escroquer et commandent des « sprays de la chance », à 250 FF (± 1.500 FB), ou des « pierres de l'Himalaya », à 150 FF (± 900 FB), ou encore des thèmes astraux magnétisés, à 280 FF (± 1.700 FB). Au point que la répres-

► En Belgique, Esmeralda Bernard, voyante à Aywaille, a fondé l'asbl Delta blanc, destinée à instaurer une plus grande éthique dans le monde de la voyance. Elle dénonce les charlatans qui cherchent à faire de l'argent en exploitant la crédulité des gens. Avec l'objectif de chasser les brebis galeuses, elle a même édicté un code de déontologie.



sion des fraudes tape du poing sur la table.

« Ce sont de véritables escroqueries, passibles de condamnation en justice », explique André Marie, responsable juridique à la Direction de la répression des fraudes de l'Île-de-France. « Malheureusement, peu de personnes portent plainte et on a du mal à appréhender l'ampleur de ces arnaques. D'autant que beaucoup d'envois viennent de pays étrangers. »

« D'après nos dernières estimations, 20% des voyants se ruent sur les mailings pour attirer de nouveaux clients », dénonce Youcef Sissaoui, président de l'Inad, une association qui tente de faire le ménage au sein de la profession. « Régulièrement, des professionnels de marketing direct viennent proposer leurs services à nos collègues », explique-t-il. « C'est un marché énorme et juteux, de plusieurs dizaines de millions de francs. » Dans de nombreux cas, les voyants n'existent même pas. Les photos des oracles imprimées dans ces publicités correspondent à des tirages achetés dans des catalogues de mannequins

Louise n'existait pas

Voyante diplômée en parapsychologie, trente-huit ans d'expérience, lauréate de « grands prix internationaux », Louise Leblanc a comparu, en septembre dernier, devant la 31^e chambre correctionnelle du tribunal de Paris pour publicité mensongère. En fait, Louise Leblanc n'a jamais existé. Derrière la « championne d'Europe » de la voyance se cache une petite SARL, Natsweet, spécialisée dans le commerce en gros de... confiserie et de chocolat. Trois salariés besogneux jouaient les Louise Leblanc en débitant de la voyance à tour de bras auprès de centaines de gogos. Nathalie Pallardy, gérante de cette société, a donc été sommée d'expliquer ce mystérieux triplement de personnalité. La sanction peut être lourde : 250.000 FF (1,5 million de FB) d'amende et deux ans de prison pour infraction à l'article 121-2 du code de la consommation.

de troisième zone. Derrière ces pythies se cachent des sociétés commerciales basées en Suisse ou au Luxembourg.

En pratique, des listings et des disquettes d'adresses, qui vont de 10.000 à 100.000 noms, circulent dans ces milieux spécialisés. L'ex-comptable d'un mage décédé proposait même à des confrères un fichier de 500.000 noms. Un autre de plusieurs milliers de noms d'un VPCiste du Languedoc-Roussillon a été vendu à de nombreux voyants. Aux dernières nouvelles, les services de la répression des fraudes devraient lancer une enquête sur le sujet. Un voyant averti en vaut deux.

